

République Française

Département de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°41/2024

Séance du 20 juin 2024

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
42	31	35

L'an deux mille vingt quatre, le 20 juin 2024 à 18h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Amblainville, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Présents :

Date de Convocation
6 juin 2024

AMBLAINVILLE

Monsieur VASQUEZ

ANDEVILLE

Monsieur MOREL
Monsieur SCHNEIDER
Madame AYNARD

Date d’Affichage
6 juin 2024

Objet de la Délibération LES HAUTS TALICAN
COMPTE FINANCIER

Monsieur BEAUVISAGE

**UNIQUE 2023 –
BUDGET ANNEXE
«CRÉATION ET
GESTION D’UN
HÔTEL»**

BORNEL

Monsieur TOSCANI
Monsieur PIGEON

CHAVENCON

Madame LUTZ
Monsieur CARTAYRADE
(suppléant)

CORBEIL-CERF

Monsieur CHEVALLIER

ESCHES

Monsieur VANHOUTTE

HENONVILLE

Monsieur LE MAREC
Monsieur DOUTRELEAU
(suppléant)

IVRY LE TEMPLE

Madame HERMAN

LABOISSIERE EN THELLE

Monsieur THOMAS
Madame COURTAUT
(suppléante)

LA DRENNE

Monsieur DELAVILLE

LES HAUTS-TALICAN	Monsieur LOGEAY Madame MAHEU (suppléante)
MERU	Madame RAVIER Monsieur MOKHTARI Madame LEDARD Monsieur DE LÉON Madame LEBLANC Monsieur KIESSAMESSO Madame COURVILLE Monsieur TAMBURRO Monsieur CROISIC Madame ETIENNE
MONTCHEVREUIL	Monsieur GOUSPY
NEUVILLE BOSC	Madame LEROY
POUILLY	Monsieur GUILLIN (suppléant)
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	Monsieur LETELLIER Madame FOURNIER (suppléante)
VALDAMPIERRE	Monsieur VANDENABEELE
VILLENEUVE LES SABLONS	Monsieur NEVEU

Absents excusés :

Monsieur DECAEN
Monsieur FRÉMONT
Monsieur CHAMPENOIS
Madame DESCHEPPER
Monsieur GOURET
Madame PIERREL
Monsieur CHAREF
Monsieur CAUCHIES

Pouvoirs :

Madame CAMPAGNARO à Monsieur PIGEON
Madame TOSCANI à Monsieur TOSCANI
Madame DAHMOUN à Monsieur MOKHTARI
Monsieur BOUILLIANT à Monsieur VANHOUTTE

Madame AYNARD , est désignée secrétaire de séance.

Soit 31 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE «CREATION ET GESTION D'UN HÔTEL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération 125-2021 du 25 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu le rapport d'activité 2023 servant de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique du budget annexe «Création et gestion d'un hôtel » de l'exercice 2023 soumis au vote par Monsieur Denis VANHOUTTE, Madame la Présidente n'y ayant pas assisté et arrêté aux sommes ci-après :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le [] Section de fonctionnement :

et publication ou
notification
du []

Dépenses :	86 365,92 Euros
Recettes :	126 665,86 Euros
Solde reporté 2022 :	0,00 Euros
Excédent	40 299,94 Euros

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 Euros
Recettes : 113 592,39 Euros
Solde reporté 2022 : - 2 111 877,84 Euros
Déficit : 1 998 285,45 Euros

Résultat brut de clôture : - 1 957 985,51 Euros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :
6 200,00 Euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement :
0,00 Euro

Résultat net de clôture : - 1 964 185,51 Euros

Fait et délibéré,
les jours, mois et ans sus-dits,

La Présidente,

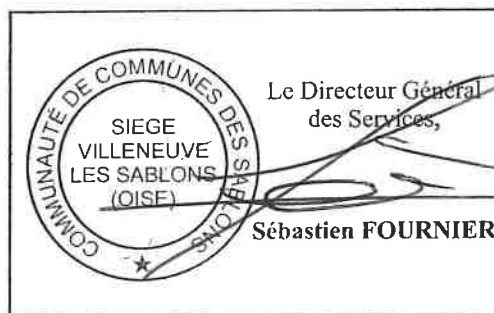


NATHALIE RAVIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou
notification
du



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS
Utilisateur : FOURNIER Sebastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202441
Objet :	Délibération n°2024-41 - Compte financier unique - Budget annexe "Création et gestion d'un hôtel
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-246000582-20240620-DEL202441-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-246000582-20240620-DEL202441-DE-1-1_0.xml	text/xml	928 o
Document principal (Délibération) Nom original : N°41_20240625162223.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240620-DEL202441-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	154.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 08h40min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 08h40min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 08h40min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 08h40min44s	Reçu par le MI le 2024-06-26